

Le de-France " Suez demande l'annulation de la désignation de Veolia

Dossier de la rédaction de H2o
March 2024

Le groupe Suez a engagé un nouveau recours contre la procédure d'appel d'offres lancée par le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF), en charge d'approvisionner en eau potable un tiers des habitants de la région. Ce marché de 4,3 milliards d'euros sur 12 ans a été remporté par Veolia au terme d'une procédure perturbée.

Le groupe Suez revient donc devant le tribunal administratif de Paris, où il avait contesté les conditions de poursuite de l'appel d'offres, mais avait été débouté, le tribunal ayant estimé que la décision du SEDIF de poursuivre la procédure sans exclure le candidat Veolia n'était "pas entachée d'erreur d'appréciation". Un pourvoi en cassation de cette décision devant le Conseil d'État s'est soldé également d'échec fin février par un nouveau revers pour Suez. Cette procédure a néanmoins permis au candidat malheureux d'identifier d'autres irrégularités portant sur des points nouveaux, a indiqué à l'AFP une source proche du dossier, confirmant une information de L'Informé. Un possible nouveau point de contestation serait notamment le niveau d'information des deux candidats lors du lancement de la procédure, selon la source. Le tribunal qui a examiné le recours le 27 février a mis sa décision en délibéré, sans préciser de date.

Citoyens.com - Boursorama